

## REUNION BRAY-SUR-SEINE

15 février 2012

SYNTHESE

Date et heure : 15 février 2012 à 19h00

Lieu : Salle des fêtes, Bray-sur-Seine

Durée : 2h10

Participants : 80 personnes

1. Ouverture
2. Echanges avec la salle
  - 2.1. L'opportunité de l'ouvrage
  - 2.2. Le fonctionnement de l'ouvrage
  - 2.3. La restauration de la zone humide
  - 2.4. Les enjeux fonciers
  - 2.5. Le financement du projet
  - 2.6. La solidarité territoriale
  - 2.7. Les impacts sur la qualité de vie
  - 2.8. La gestion du risque et les assurances
3. Clôture de la réunion

### 1. OUVERTURE

Patrick Legrand, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP), rappelle les objectifs et enjeux du débat public.

Dominique SATIAT, maire de Bray-sur-Seine, souhaite voir "*quelque chose de positif*" pour la vie économique du secteur, sortir du débat.

Patrick Legrand présente une synthèse des principaux éléments que les membres de la CPDP ont retenus au fil des échanges lors des réunions et dans les contributions écrites (questions sur le site internet, cahiers d'acteurs, contributions, etc.) :

#### L'opportunité du projet

- Ni opposition franche, ni adhésion nette
- Des enjeux mieux compris au fil du débat
- Des positions très variables selon les acteurs avec différentes interprétations de la matérialité du risque et parfois de l'incrédulité face au risque
- De nombreuses questions sur des solutions alternatives
- Des questions sur la crédibilité fonctionnelle de l'ouvrage
- Une demande de cohérence des politiques globales de gestion des crues
- La volonté de parler de crue mais aussi d'étiages

- Des doutes sur la réalité des inondations écologiques

### **Les enjeux hydrauliques**

- Création d'un atelier de co-expertise publique
- De nombreuses questions : quels effets ? quels impacts ? sur quelles zones...?

### **L'impact sur les milieux**

- La stabilité des systèmes biologiques
- La prise en compte de l'évolution du climat
- La question des moustiques
- Des interrogations sur les techniques d'ingénierie écologique et de restauration

### **L'impact sur les usages**

- La crainte de la modification et/ou de la multiplication des usages
- La crainte de la modification des potentiels
- La crainte d'impacts que l'on ne connaît pas encore (chantier, alerte...)

### **Un territoire, deux projets**

- La tentative pas totalement aboutie d'insérer les deux projets dans un projet de territoire
- La coopération entre les maîtres d'ouvrage
- La pertinence d'avoir mené de manière simultanée les deux débats

### **La concertation post-débat**

- Une série d'engagements par le maître d'ouvrage
- La volonté de cogestion

### **La solidarité amont/aval ou aval/amont**

- De nombreuses contributions sur ce sujet
- Le temps de nouvelles coopérations ?

### **Le financement**

- Des évolutions
- Pas de clarification définitive

L'EPTB Seine Grands Lacs présente le contexte, les enjeux et atouts de son projet, et indique à son tour les principaux éléments qu'il retient du débat public. Ce débat a marqué un "*moment important dans la vie du projet*" et constitue "*une matière utile pour la suite*" :

### **Les points positifs**

- La réalité du risque n'est pas fondamentalement remise en cause
- Pas d'opposition forte au projet dans le cas où le financement est trouvé

### Les points à prendre en compte dans l'avenir

- Ce projet ne doit pas encourager l'urbanisation en zone inondable en aval
- Le projet doit prendre en compte le contexte de changement climatique
- Le projet doit s'inscrire dans une politique globale de territoire
- Il faut préciser et affiner les analyses coût/bénéfice

### Les points à modifier

- Il faut revoir les coûts d'investissement et de fonctionnement du projet
- Il faut clarifier les modalités de financement
- Le consensus est difficile à trouver sur les inondations écologiques, la réponse est dans l'expérimentation et la concertation locale.

### Les points à étudier

- Des alternatives comme le retour à la situation antérieure
- Des études sur les impacts, notamment sur la qualité de l'eau, à affiner
- Des études à mener ou affiner sur le foncier, les activités économiques et les mesures compensatoires
- Les mesures d'accompagnement à mieux définir

### Engagement du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'engage à répondre à toutes les contributions écrites et à mener la révision générale du projet d'ici juin 2012 et, si le projet se poursuivait, à reprendre une concertation locale.

## 2. ECHANGES AVEC LA SALLE

### 2.1. L'opportunité du projet

« Si nous avions eu en 2 000 des casiers opérationnels, combien de fois vous les auriez utilisés ? »

EPTB Seine Grands Lacs : « On était vraiment sur des crues courantes sur les 15 dernières années, on les aurait utilisés en 1999 et 2001 (voire même qu'en 2001). Depuis la crue de 1982, il n'y a pas eu de crue très importante, donc l'ouvrage aurait été sollicité peu de fois, mais très souvent sur la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. »

« Le rapport qualité/prix est faible pour gagner 30 cm. »

EPTB Seine Grands Lacs : « Si l'on avait les conditions identiques à la crue de 1910, les dommages seraient de l'ordre de 6 milliards d'euros en l'état actuel. La Bassée nous permettrait de gagner 1,6 milliard d'euros en plus. »

« Avez-vous envisagé un maillage des différents bassins versants ? »

EPTB Seine Grands Lacs : « Ce sont des bassins versants bien distincts. Il existe déjà un lac réservoir sur chaque bassin versant : Yonne, Marne, Seine, Aube en amont. On est plutôt en déficit d'un cinquième ouvrage de protection plutôt que sur un système de maillage qui ne paraît pas techniquement réalisable. »

## 2.2. Le fonctionnement de l'ouvrage

*« Quels sont les critères pour mettre en route les pompes ? Qui est le donneur d'ordre ? Comment est prise la décision ? » « Il faut que les élus soient inclus dans le dispositif de toutes ces décisions. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « La décision, les modalités de remplissage et de gestion de l'ouvrage seraient mises en forme dans un règlement d'eau qui représente les consignes d'exploitation de l'ouvrage, approuvées par arrêté préfectoral. La prise de décision du pompage pourrait se faire directement par l'EPTB Seine Grands Lacs, mais il y aurait nécessairement une coordination avec les services de l'État. »

*« Qui coordonnerait toutes ces opérations de suivi de l'entretien ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Ce serait une équipe de l'EPTB Seine Grands Lacs qui gérerait la maintenance, l'entretien, l'exploitation des ouvrages. »

## 2.3. Les inondations écologiques

*« Vous parlez d'inondation écologique annuelle, en fait d'inondation artificielle, c'est-à-dire contrenature avec toutes les conséquences que cela implique, les infiltrations, l'aspect sanitaire et une nouvelle dépréciation foncière. »*

*« Qui déclencherait l'inondation artificielle ? Sur quel critère ? De combien de centimètres ? A quelle époque de l'année ? Pour combien de temps ? Quels sont les bassins retenus ? Pouvez-vous nous assurer que ce projet se limitera à deux bassins ? »*

*« Les inondations écologiques envisagées ne concernent que les habitants de La Bassée qui y vivent, et qui ne le souhaitent pas. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Pour les inondations écologiques, on aurait des lames d'eau de quelques dizaines de centimètres (20 cm par exemple pour l'espace situé côté rive gauche de la Seine, à vocation ornithologique). Sur tout le réseau de noues, on aurait des lames d'eau qui pourraient être un peu plus importantes (50 cm). Ce ne serait pas du tout de l'ordre de grandeur des inondations pour la protection contre les crues. Ce serait des inondations qui auraient lieu entre les mois de février et avril, sur des durées qui iraient de 15 jours à deux mois. »

### Engagement du maître d'ouvrage

« S'il devait y avoir ces inondations à caractère écologique, il faut qu'il y ait une concertation locale et une expérimentation et le tout sous l'égide des élus, avec (...) un partenariat large. »

## 2.4. Les enjeux fonciers

« A combien estimez-vous la dépréciation foncière depuis 10 ans ? » « Les vendeurs finissent par vendre avec une dépréciation foncière importante. Ce n'est pas dans trois ou quatre ans qu'on ira les trouver pour leur dire qu'ils auraient pu vendre 30 000 euros plus cher. »

« Comment seront indemnisés les propriétaires fonciers victimes à l'intérieur des futurs bassins, mais également à l'extérieur et à proximité des digues ? »

EPTB Seine Grands Lacs : « L'observatoire du foncier avait été mis en place sur les années 2007 à 2010. Il n'y a pas eu de résultats très significatifs, car il y a eu peu de transactions immobilières, ainsi les tendances ont été difficiles à évaluer (...) Nous avons plutôt pris en compte les propriétés et terrains situés sous les digues et qui nécessitent des acquisitions avec des mesures de compensations. Pour les terrains à l'intérieur de ces espaces endigués, nous avons pris en compte des compensations financières liées à des servitudes de sur-inondation et des adaptations des équipements existants. Pour les propriétaires situés à l'extérieur des espaces endigués, pour le moment, on n'a pas pris en compte réellement d'indemnisation mais plutôt de la protection des habitations. »

### Engagement du maître d'ouvrage

« Si le Conseil d'administration décide de poursuivre, il sera important de réactiver l'observatoire du foncier. S'il n'y a pas de transaction et si l'on n'est pas capable d'évaluer, il faudra peut-être trouver d'autres moyens pour essayer d'évaluer cet impact. Vous avez raison de nous dire qu'il n'y a pas de vente car il y a un projet (...) Une des réponses étant qu'il doit y avoir des démarches collectives et non des démarches individuelles. »

## 2.5. Le financement du projet

« Nous sommes inquiets sur le financement réel. Vous parlez de 500 millions d'euros, j'ai parié sur le double à la fin de la réalisation. »

EPTB Seine Grands Lacs : « 500 millions, c'est déjà très cher. Dans la situation économique de notre pays, on a le sentiment que c'est une marche très haute, c'est pourquoi nous pensons que la seule solution est d'inscrire ce projet dans un plan national, un plan européen. »

« Vous parlez de 500 millions d'euros, à quel taux de TVA êtes-vous soumis ? »

EPTB Seine Grands Lacs : « C'est un taux à 19,6%, à l'instant T. »

## 2.6. La solidarité territoriale

« On voudrait qu'à l'occasion de ce projet, on soit beaucoup plus précis dans la défense de la vie économique du secteur. » « A La Bassée, nous voulons aider au projet, car il est d'intérêt national mais on ne veut pas crever. »

EPTB Seine Grands Lacs : « Il faut un retour de l'aval, car la solidarité va aussi de l'aval vers l'amont. En l'occurrence, cela ne peut être qu'une solidarité à caractère financier qui accompagne un certain nombre de projets que vous pourriez développer sur votre territoire. »

## 2.6. Les impacts sur la qualité de vie

*« Les communes demandent que les transports dus aux travaux soient pris en amont, c'est-à-dire que l'on ne vienne pas régler le problème par la suite. »*

### Engagement du maître d'ouvrage

« Un état initial de toutes les routes permettant de desservir le territoire serait réalisé juste avant les travaux. Si en cours ou à l'issue des travaux, les routes étaient endommagées, les réparations seraient à la charge du maître d'ouvrage (...) Concernant les risques de nuisances de circulation routière, d'augmentation du trafic poids lourds pour l'acheminement des matériaux, il serait prévu de réfléchir à un schéma de circulation spécifique. Concernant l'alimentation en matériaux, les transports par voie fluviale seraient privilégiés. »

## 2.6. La gestion du risque et les assurances

*« Qu'advierait-il en cas de crue pendant les travaux ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Si une crue survenait pendant les travaux, à moins d'une crue vraiment exceptionnelle qui soit débordante sur le territoire, La Bassée ne serait donc plus inondable (...) S'il y avait une crue exceptionnelle, cela nécessiterait de stopper les travaux. »

*« Les personnes qui risquent d'être inondées auront de grosses difficultés à se faire assurer. » « Les maisons risquaient d'avoir des caves inondées. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Lors du remplissage et du stockage d'eau, (s'il y avait) des fuites par les alluvions et la craie sous-jacente, (elles) seraient reprises par un système composé de drains et de pompes. A la conception, tout serait fait pour supprimer tout risque de fuite. Si par le plus grand des hasards, il y avait des fuites dans les habitations, à ce moment-là, il y aurait indemnisation. »

### Engagement du maître d'ouvrage

« On est plus dans un cas de figure où vous auriez un dégât des eaux du fait de votre voisin. Là, on rentre dans un système d'assurance classique, c'est votre assureur qui vous couvre et qui se retournera contre celui qui a créé le préjudice, en l'occurrence l'Institution. »

### 3. CLOTURE DE LA REUNION

Le maître d'ouvrage remercie les plus de 1 000 participants aux différentes réunions, les élus des collectivités qui se sont mobilisés, tous ceux qui ont apporté des contributions, la CPDP, son président Patrick Legrand et ses équipes, le chef de projet de VNF, les personnes assurant la technique et la logistique et tous les collaborateurs et prestataires de l'EPTB Seine Grands Lacs. Le président Patrick Legrand remercie, lui aussi, toutes les personnes qui ont contribué à ce moment de démocratie technique : « *ce fut un beau débat public.* »